



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>12663</b>	De <b>M. Philippe Meunier</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Rhône )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Personnes âgées et autonomie		<b>Ministère attributaire</b> > Affaires sociales et santé
<b>Rubrique</b> > ministères et secrétariats d'État	<b>Tête d'analyse</b> > personnel	<b>Analyse</b> > logements de fonction. statistiques.
Question publiée au JO le : <b>04/12/2012</b> Réponse publiée au JO le : <b>17/12/2013</b> page : <b>13135</b> Date de changement d'attribution : <b>12/02/2013</b> Date de renouvellement : <b>12/03/2013</b> Date de renouvellement : <b>18/06/2013</b> Date de renouvellement : <b>24/09/2013</b>		

### Texte de la question

M. Philippe Meunier interroge Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes âgées et de l'autonomie, sur le nombre de logements de fonction attribués aux personnels de l'ensemble de ses administrations.

### Texte de la réponse

Les concessions de logement attribuées dans le champ du ministère des affaires sociales et de la santé concernent les instituts médico-sociaux et internats éducatifs mentionnés dans l'arrêté du 16 septembre 2013 paru au Journal officiel du 27 septembre 2013. Peuvent être attribuées à ce titre 50 concessions de logement, dont 41 pour nécessité absolue de service (NAS) et 9 conventions d'occupation précaire avec astreinte (COP/A).